



Publié le 04/04/2024

## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P126\_2024

Date : 29/03/2024

**OBJET : Modification du tableau des emplois**

### Exposé

#### Ouvertures de postes

Pour mener à bien ses procédures de recrutement dans le cas de mobilités, de départs de la collectivité ou de réorganisations de services, la Communauté d'Agglomération du Cotentin ouvre les postes listés ci-après.

#### **DGA Administration Logistique et Équipements**

##### *Direction Achats et Commande Publique*

En prévision d'une mobilité interne, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de projet achats et marchés publics 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de rédacteur territorial,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché principal territorial.

En prévision d'un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de projet achats et marchés publics 3, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de rédacteur territorial,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'attaché principal territorial.

##### *Unité Aquatique*

En prévision d'un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'éducateur APS Saint-Sauveur 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'éducateur territorial des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe,

- un poste d'éducateur territorial des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe.

## **DGA Proximité et Aménagements**

### *Direction Accompagnement des Territoires*

Suite à une mobilité interne, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de projet coordination politique aux familles, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de rédacteur territorial,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'attaché principal territorial.

### *Direction Urbanisme, Foncier et Habitat*

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de projet foncier 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché principal territorial,
- un poste d'ingénieur territorial,
- un poste d'ingénieur territorial principal.

En prévision d'un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de projet urbanisme 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché principal territorial,
- un poste de rédacteur territorial,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'ingénieur territorial,
- un poste d'ingénieur territorial principal,
- un poste de technicien territorial,
- un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### *Pôle de Proximité de Cœur du Cotentin*

En prévision d'un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste de conseillère tech. multi-acc. PP. Cœur du Cotentin, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants.

### *Pôle de Proximité de Côte des Isles*

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé d'agent d'accueil PP. Côte des Isles, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint administratif territorial.

### *Pôle de Proximité de Montebourg*

En prévision d'un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'adjoint technique École maternelle PP. Montebourg 6, poste à temps non complet (3h45/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

En prévision d'un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'adjoint technique École primaire PP. Montebourg 6, poste à temps non complet (20h00/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'ATSEM école maternelle RPI Quinéville, poste à temps non complet (30h00/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### *Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve*

Suite à une modification d'organisation et une augmentation de temps de travail, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'adjoint d'animation PP. Vallée de l'Ouve, poste à temps non complet de 7h56/35h00, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial.

#### *Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Église*

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste de responsable de service jeunesse PP. St Pierre Eglise, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de rédacteur territorial,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'animateur territorial,
- un poste d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### *Pôle de Proximité des Pieux*

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de responsable de service multi-accueil Les Pieux, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'infirmier en soins généraux,
- un poste de puéricultrice territoriale,
- un poste de puéricultrice hors-classe.

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur TM - Grosville 1, poste à temps non complet (10h10/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur TM - Les Pieux 5, poste à temps non complet (4h40/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur TM - Les Pieux 6, poste à temps non complet (4h40/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial,

- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur TM - Les Pieux 7, poste à temps non complet (4h40/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur TM - Les Pieux 8, poste à temps non complet (4h40/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur TM - Les Pieux 9, poste à temps non complet (4h40/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### *Unité Entretien et Maintenance du Patrimoine*

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste de responsable de service entretien maintenance secteur Nord, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial,
- un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'agent de maîtrise territorial principal,
- un poste d'agent de maîtrise territorial.

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur régie bâtiment secteur Ouest 5, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial,
- un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### **DGA Services aux Usagers**

Pour étendre les grades de recrutement sur un poste, il est proposé, afin de pourvoir le poste de responsable d'unité qualité hygiène sécurité environnement, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

#### *Direction du Cycle de l'Eau*

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de projet schéma directeur et périmètre de protection, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial,
- un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'ingénieur territorial.

En prévision d'un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste de conseiller technique bureau d'étude 3, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'agent de maîtrise territorial principal,
- un poste d'agent de maîtrise territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Suite à une mobilité interne, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'agent d'exploitation/curage 11, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

En prévision d'un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'agent d'exploitation réseaux EU/EP La Hague 3, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

En prévision d'un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'agent d'exploitation réseaux AEP La Hague 3, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### *Direction Ingénierie et Bâtiments*

Pour étendre les grades de recrutement sur un poste, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de mission coordination technique et juridique, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### *Direction Transports et Mobilité*

Suite à une promotion interne, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de projet mobilités longue distance et partenariat, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial hors-classe.

#### *Direction des Déchets Ménagers et Assimilés*

Suite à une mobilité interne, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chauffeur-ripeur CEB 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint technique territorial.

En prévision d'un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur comptable 1, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint administratif territorial.

*Il est précisé que les postes surnuméraires, créés afin de pourvoir les emplois, seront fermés après aboutissement de la procédure de recrutement.*

### **Fermetures de postes**

Suite à l'aboutissement de procédures de recrutement, de l'exécution des promotions et avancements de grade et à des fermetures de poste en comité social territorial, il est proposé de fermer les postes surnuméraires suivants :

<b>Postes Budgétaires Fermés</b>	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	
<i>A</i>	
ATTACHE PRINCIPAL	4
ATTACHE TERRITORIAL	2
<i>B</i>	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	3
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	2
REDACTEUR	3
<i>C</i>	
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	6
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	7
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>	
<i>C</i>	
ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	1
ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	1
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	
<i>A</i>	
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1
PUERICULTRICE	1
<i>B</i>	
AUX PUERIC TERR CL SUP	1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	
<i>B</i>	
EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	1
EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
<i>A</i>	
INGENIEUR EN CHEF	1
INGENIEUR HORS CLASSE	1
INGENIEUR	2
<i>B</i>	
TECHNICIEN	3
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	3
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	3
<i>C</i>	

Postes Budgétaires Fermés	
AGENT DE MAITRISE	4
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	12
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	11
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	2
ANIMATEUR DU PATRIMOINE (HORS FILIERE)	1
<b>Total postes budgétaires fermés</b>	<b>78,00</b>

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

### Décide

- **De modifier** le tableau des emplois par la création de postes pour mener à bien ses procédures de recrutement dans le cas de mobilités, de départs de la collectivité ou de réorganisations de services, tel que défini ci-dessous :

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
Direction Achats et Commande Publique Chargé de projet achats et marchés publics 2	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
	REDACTEUR	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Direction Achats et Commande Publique	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
Chargé de projet achats et marchés publics 3	REDACTEUR	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Direction Transports et Mobilités Chargé de projet mobilités longue distance et partenariat	ATTACHE HORS CLASSE	C	1,00
Direction Déchets Ménagers et Assimilés Chauffeur-Ripeur CEB 2	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1,00
Direction du Cycle de l'Eau Chargée de projet schéma direct. et péri. protection	INGENIEUR	C	1,00
	TECHNICIEN	C	1,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Direction du Cycle de l'Eau Conseiller technique bureau d'étude 3	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1,00
	AGENT DE MAITRISE	C	1,00
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Direction du Cycle de l'Eau Agent d'exploitation / curage 11	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
Direction du Cycle de l'Eau Agent d'exploitation réseaux EU/EP La Hague 3	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
Direction Déchets Ménagers et Assimilés Opérateur comptable 1	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	1,00
	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	1,00
Direction Ingénierie et Bâtiments Chargé de mission coordination technique. et juridique	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Pôle de Proximité de Cœur de Cotentin Conseillère technique multi-accueil PP. Cœur du Cotentin	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	C	1,00
Pôle de Proximité de la Côte des Isles Agent d'accueil PP. Côte des Isles	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	1,00
Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve Adjoint d'animation PP. Vallée de l'Ouve	ADJOINT ANIMATION	NC	0,23
Pôle de Proximité de Montebourg ATSEM Ecole maternelle RPI Quinéville 2	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	N	0,86
Unité Entretien et Maintenance du Patrimoine Responsable de service entretien maint. sect. Nord	AGENT DE MAITRISE	C	1,00
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00
	TECHNICIEN	C	1,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Unité Entretien et Maintenance du Patrimoine Opérateur régie bâtiment sect. Ouest 5	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1,00

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
Pôle de Proximité des Pieux Opérateur TM - Grosville 1	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	N	0,29
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	N	0,29
Pôle de Proximité des Pieux Responsable de service multi-accueil Les Pieux	INFIRMIER SOINS GENERAUX	C	1,00
	PUERICULTRICE	C	1,00
	PUERICULTRICE HORS CLASSE	C	1,00
Pôle de Proximité de Saint-Pierre- Église Responsable de service jeunesse PP. St Pierre Eglise	REDACTEUR	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
	ANIMATEUR	C	1,00
	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Direction Urbanisme Foncier Habitat Chargée de projet urbanisme 2	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
	REDACTEUR	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
	INGENIEUR	C	1,00
	INGENIEUR PRINCIPAL	C	1,00
	TECHNICIEN	C	1,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Unité Aquatique Educateur APS Saint-Sauveur 2	EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	C	1,00
	EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	C	1,00
Pôle de Proximité de Montebourg Adjoint technique école maternelle PP. Montebourg 6	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	N	0,11
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	N	0,11
Pôle de Proximité de Montebourg Adjoint technique école primaire PP Montebourg 6	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	N	0,57
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	N	0,57
Direction Accompagnement des Territoires Chargé de projet coordination politique aux familles	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	REDACTEUR	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Pôle de Proximité des Pieux Opérateur TM - Les Pieux 5	ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	N	0,13
	ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	N	0,13
	ADJOINT ANIMATION	N	0,13
Pôle de Proximité des Pieux Opérateur TM - Les Pieux 6	ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	N	0,13
	ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	N	0,13
	ADJOINT ANIMATION	N	0,13
Pôle de Proximité des Pieux Opérateur TM - Les Pieux 7	ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	N	0,13
	ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	N	0,13

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
	ADJOINT ANIMATION	N	0,13
Pôle de Proximité des Pieux Opérateur TM - Les Pieux 8	ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	N	0,13
	ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	N	0,13
	ADJOINT ANIMATION	N	0,13
Pôle de Proximité des Pieux Opérateur TM - Les Pieux 9	ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	N	0,13
	ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	N	0,13
	ADJOINT ANIMATION	N	0,13
Direction Urbanisme Foncier Habitat Chargé de projet foncier 2	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
	INGENIEUR	C	1,00
	INGENIEUR PRINCIPAL	C	1,00
Unité qualité hygiène sécurité environnement Responsable d'unité qualité hygiène sécurité environnement	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Création de 93 postes budgétaires Dont 23 à temps non complet.			

- **De compléter** la modification du tableau des emplois par la suppression des postes ouverts afin de pourvoir aux recrutements, des postes laissés vacants par la réalisation du plan de promotion et des postes fermés en comité social territorial de la façon suivante :

Postes Budgétaires Fermés	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	
A	
ATTACHE PRINCIPAL	4
ATTACHE TERRITORIAL	2

<b>Postes Budgétaires Fermés</b>	
<i>B</i>	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	3
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	2
REDACTEUR	3
<i>C</i>	
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	6
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	7
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>	
<i>C</i>	
ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	1
ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	1
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	
<i>A</i>	
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1
PUERICULTRICE	1
<i>B</i>	
AUX PUERIC TERR CL SUP	1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	
<i>B</i>	
EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	1
EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
<i>A</i>	
INGENIEUR EN CHEF	1
INGENIEUR HORS CLASSE	1
INGENIEUR	2
<i>B</i>	
TECHNICIEN	3
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	3
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	3
<i>C</i>	
AGENT DE MAITRISE	4
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	12
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	11
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	2
ANIMATEUR DU PATRIMOINE (HORS FILIERE)	1
<b>Total postes budgétaires fermés</b>	<b>78,00</b>

- **De dire** que pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de

catégories A, B et C peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles L. 332-14 et L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,

- **De dire** que la collectivité se réserve le droit de pourvoir par des agents contractuels les postes de directeur général des services, de directeur général des services techniques et de directeur général adjoint des services sur le fondement de l'article L. 343-1 du Code Général de la Fonction Publique. Les recrutements interviendraient sur les emplois susmentionnés correspondants à la strate d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants. L'agent sera classé, à l'un des échelons correspondant à l'un de ces emplois, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure, en application de l'article 1er-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.
- **De dire** que la collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence à un échelon du grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la présente décision,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

## ANNEXE TABLEAU DES EMPLOIS 15/03/2024

ID : 050-200067205-20240404-P126\_2024-AR

	Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu	Dont Temps Non Complet (Budgétaire)	Dont Temps Non Complet (Pourvu)	ETP Budgétaire	ETP Pourvu
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
<b>A</b>						
DIRECTEUR GEN SERV 150-400000	1	1	0	0	1,00	1,00
D.G.A. 150 A 400.000	4	4	0	0	4,00	4,00
ADMINISTRATEUR GENERAL						
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	1	1	1	1	0,14	0,14
ADMINISTRATEUR	1	1	0	0	1,00	1,00
DIRECTEUR TERRITORIAL						
SECRETAIRE DE MAIRIE						
ATTACHE HORS CLASSE	2	2	0	0	2,00	2,00
ATTACHE PRINCIPAL	36	21	1	1	34,14	19,14
ATTACHE TERRITORIAL	53	33	0	0	53,00	32,30
<b>B</b>						
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	35	18	0	0	35,00	17,40
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	33	18	0	0	33,00	17,40
REDACTEUR	37	24	1	1	36,50	23,30
<b>C</b>						
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	53	41	7	3	50,31	39,23
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	30	19	5	3	28,36	18,47
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	69	55	3	1	66,79	53,80
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
<b>B</b>						
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	6	4	1	1	5,91	3,51
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	3	1	0	0	3,00	1,00
ANIMATEUR	5	3	0	0	5,00	3,00
<b>C</b>						
ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	16	6	11	1	7,67	5,81
ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	16	6	11	1	7,68	5,43
ADJOINT ANIMATION	43	28	38	25	17,92	13,16
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
<b>A</b>						
ATTACHE CONSERV.PAT	1	1	0	0	1,00	1,00
<b>B</b>						
ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	2	1	0	0	2,00	1,00
ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	1	0	0	0	1,00	0,00
ASSISTANT DE CONSERVATION	2	0	0	0	2,00	0,00
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	12	10	9	7	5,90	4,85
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	8	6	6	4	4,74	3,99
ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQU	8	6	7	5	4,50	3,70
<b>C</b>						
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	1	0	0	0	1,00	0,00
ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	1	0	0	0	1,00	0,00
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	2	1	1	1	1,74	0,74
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>						
<b>A</b>						
ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP						
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF						
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	0	0	0	1,00	0,00
PUERICULTRICE CL.SUPERIEUR	1	1	0	0	2,00	1,00
PUERICULTRICE	1	0	0	0	1,00	0,00
INFIRMIER SOINS GENERAUX	2	1	0	0	2,00	1,00
<b>B</b>						
AUX PUERIC TERR CL SUP	7	6	1	1	6,80	5,60
AUX PUERIC TERR CL NORM	11	10	1	1	10,60	8,80
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
<b>A</b>						
EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	2	1	0	0	2,00	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	11	9	2	2	10,76	8,36
<b>C</b>						
AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	3	2	1	0	2,80	2,00
AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	7	6	2	1	6,60	5,50
AGENT SOCIAL	8	7	5	4	6,77	5,97
AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	17	14	15	13	13,30	11,07
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	12	7	11	7	8,23	4,83
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
<b>A</b>						
CONSEILLER TERRITORIAL APS						
<b>B</b>						
EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	6	5	0	0	6,00	5,00
EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	7	6	0	0	7,00	5,70
EDUCATEUR TERR. DES APS	12	12	1	1	11,60	11,40
<b>C</b>						
OPERATEUR TER. DES APS PPAL						

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20240404-P126\_2024-AR

OPERATEUR TER APS QUALIFIE						
OPERATEUR TER. DES APS						
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
<b>A</b>						
INGENIEUR GENERAL						
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	1	1	1	0,14	0,14
INGENIEUR EN CHEF	0	0	0	0	1,00	0,00
INGENIEUR HORS CLASSE	2	2	0	0	2,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	32	16	0	0	32,00	15,40
INGENIEUR	40	22	0	0	40,00	22,00
<b>B</b>						
TECHNICIEN	51	25	0	0	51,00	24,60
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	49	21	0	0	49,00	20,70
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	38	9	0	0	38,00	8,80
<b>C</b>						
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	57	40	1	1	56,48	39,28
AGENT DE MAITRISE	47	27	2	2	47,08	26,78
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	219	166	44	25	201,60	159,62
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	108	54	37	18	89,87	47,19
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	225	168	66	44	193,02	148,46
<b>CDI DROIT PRIVE</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
<b>Total général</b>	<b>1461,00</b>	<b>951,00</b>	<b>292,00</b>	<b>176,00</b>	<b>1318,96</b>	<b>870,57</b>